

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDONNANCE DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

09/12/2020

N° E20000064 /87 PLU

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 01/12/2020, la lettre par laquelle la commune de Saint-Léonard-de-Noblat demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 29 juin 2020 donnant à Mme Christine Mège, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Roland Verger est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat et à Monsieur Roland Verger.

Fait à Limoges, le 09/12/2020

Le Vice-Président,

Pour Expédition Conforme,  
Le Greffier en Chef,

Christine MEGE

Sylvie CHATANDEAU